

**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MARGENCY**

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation :06/01/2023

*Date d'Affichage :06/01/2023

*Conseillers en exercice : **23**

*Présents : 12

*Votants : **16**

L'an deux mil vingt trois, le 12 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire.

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur Bernard GLENAT, Madame Isabelle CORNELOUP,
Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Muriel DANQUAH, Madame Isabelle LACOUR, Madame
Monique MORNACCO, Madame Céline POUTEAU, Monsieur Dominique REVEILLERE, Monsieur
Thierry ROUSSELET,

Etaient absents excusés :

Madame Murielle FANOUILLERE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,
Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Florence Ville-VALLEE,
Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD,
Madame Claudine BARRIE pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,
Monsieur Mohammed NIFA, Monsieur Fodié DIARRA, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES,
Madame Rima Sophie GHADBAN, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSCH, Monsieur Thierry
LACOUR,

Madame Monique MORNACCO a été désignée Secrétaire de séance.

DEL 5 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER

Monsieur le Maire rappelle que l'Association France Alzheimer et maladies apparentées du Val d'Oise dont le siège social est 41 rue de paris 95 310 Saint Ouen l'Aumône a pour objet d'informer et donner un soutien moral aux proches des malades, d'organiser des réunions d'informations et d'échange animées par des spécialistes et des groupes de libre expression des familles en présence d'un psychologue.

Monsieur le Maire a convenu de prêter à titre gracieux des locaux communaux et de concevoir et diffuser des messages de communication à l'attention des personnes concernées, à l'Association France Alzheimer exerçant une mission de service public qui bénéficie gratuitement à tous et concourt à la satisfaction de l'intérêt général et de contribuer à la logistique (matériel, communication,...) des différentes manifestations,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances du jeudi 5 janvier,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux et de conception et diffusion de support de communication avec l'Association France Alzheimer et maladies apparentées du Val d'Oise dont le siège social est 41 rue de paris 95 310 Saint Ouen l'Aumône et tout document s'y rapportant,

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Prefecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification

Fait à Margency, le 20/01/2023

Le Maire,

